

TEXTES GÉNÉRAUX

Administration - Finances - Affaires internationales

Arrêté du 17 avril 2007 fixant la composition du jury au concours externe de recrutement au titre de l'année 2007 d'ingénieurs des travaux à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage

NOR : DEVN0700213A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu le décret n° 98-1262 du 29 décembre 1998 modifié portant statut des personnels de l'Office national de la chasse ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 1999 fixant les conditions d'organisation et la composition des jurys des concours et examens professionnels des agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2007 autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture d'un concours externe pour le recrutement d'ingénieurs des travaux de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury constitué pour apprécier les épreuves du concours externe de recrutement d'ingénieurs des travaux à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage au titre de l'année 2007 est composé de la manière suivante :

Présidente du jury :

Représentant le directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage :

Mme Sophie Gravelier, secrétaire générale à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Représentant le directeur de la nature et des paysages :

M. Vincent Bentata, bureau de la faune et de la flore sauvages à la direction de la nature et des paysages ;

Suppléant : M. Bruno Gastal, directeur de l'Institut de formation de l'environnement.

Chef de service chargé du personnel :

Mme Jocelyne Koe, directrice des ressources humaines à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;

Suppléant : M. Daniel Hemmer, adjoint à la directrice des ressources humaines à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Deux représentants des agents de la même filière et du groupe égal ou supérieur, proposés par le directeur général de l'Office de la chasse et de la faune sauvage en raison de leurs compétences :

M. Michel Vallance, directeur des études et de la recherche à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;

Suppléant : M. Pierre Migot, directeur adjoint des études et de la recherche à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;

M. Christian Ferte, directeur des actions territoriales à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;

Suppléant : M. Yves Ferrand, ingénieur à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Trois personnes choisies pour leurs compétences et proposées par le directeur de la nature et des paysages parmi des agents du ministère de l'écologie et du développement durable ou d'autres administrations ou établissements publics :

M. Renaud Klein, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement à l'Office national des forêts ;

M. Michel Denis, chercheur au CEMAGREF ;

Mme Julie Bertrand, chargée de mission à la direction générale de la forêt et des affaires rurales au ministère de l'agriculture et de la pêche.

Article 2

Le directeur de la nature et des paysages et le directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie et du développement durable.

Fait à Paris, le 17 avril 2007.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de la nature et des paysages,
JEAN-MARC MICHEL